



Berges du Canal

La Ville et les Voies Navigables de France ont signé mi-mars un accord en vue d'aménager conjointement les berges du canal entre Champagne et Bourgogne d'ici 2015.



Le projet lancé par la municipalité voilà quelques années d'élargir le centre-ville entre la Marne et le canal s'est concrétisé. Après avoir rénové le centre-ville pour le rendre plus attractif, mis en valeur les édifices publics, requalifié l'îlot Miko, construit le centre nautique sur la presqu'île, la Ville, en partenariat avec V.N.F., souhaite jouer davantage la carte du canal « de la Marne la à la Saône », un canal qui fête d'ailleurs son centenaire cette année. Aménagements paysagers et immobiliers, création d'espaces de loisirs et de bureaux vont faire l'objet d'une réflexion conjointe. Les berges du canal entre Champagne et Bourgogne (sa nouvelle dénomination) devraient donc être transformées et réaménagées dans les années à venir.



Quatre secteurs à développer

Le protocole conclu à l'Hôtel de Ville de Saint-Dizier en présence du président des V.N.F. concerne sur un périmètre s'étirant de la rue Voltaire au Quai Berthelot. Il se découpe en 4 zones (voir plan) :

- A. Un secteur destiné à demeurer en pleine propriété de l'Etat sur lequel seront construits de 160 à 200 logements.
- B. Un secteur qui sera cédé à la Ville en vue d'accueillir des espaces et des équipements publics, notamment liés à la plaisance fluviale (halte nautique...).
- C. Un secteur qui concentre des services de l'Etat, dont la vocation sera redéfinie ultérieurement.
- D. Un secteur considéré comme une réserve foncière, provisoirement dédié au stationnement...

Les objectifs :

Pour la Ville de Saint-Dizier :

- Poursuivre son projet de requalification urbaine autour du canal en valorisant son potentiel touristique et de loisirs
- Développer des espaces et des équipements publics de qualité le long de la rue Lamartine
- Créer une halte fluviale
- Accroître sa vocation de pôle urbain en renforçant son attractivité...

Pour V.N.F :

- Favoriser la réalisation du projet de requalification urbaine autour du canal en intégrant la dimension fluviale dans le projet
- Valoriser les berges en développant des programmes immobiliers
- Encourager le développement de la navigation de plaisance fluviale...

Des échanges fonciers entre les partenaires de l'opération auront lieu cette année. Les premiers travaux d'aménagement devraient pour leur part intervenir courant 2008.

Un comité de pilotage (constitué du Maire, du président de V.N.F et de Rhône Saône Développement ou de leurs représentants), ainsi qu'un comité technique (composé de techniciens municipaux et des organismes partenaires) vont œuvrer de concert pour mener à bien ce nouveau projet urbanistique d'envergure.

Pour en savoir plus :

[Aménagement paysager des quais du Canal](#)

Ce document provient du site internet de la Ville de Saint Dizier :

<http://www.ville-saintdizier.fr>